



FICHE DE DONNEES DE SECURITE Deb Instant FOAM

Conformément au règlement (CE) no 453/2010

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Deb Instant FOAM
No du produit 2717, 2720, IAF1000ML, IAF250ML, IAF400ML, IAF47ML, IFS47ESP, IFS50DSP, IFS1000ML, IFS250ML, IFS47ML, IFS1LTFSC, IFS1LTFMD, IFS1LTFSTH, IFS1LTFEN, IFS400ML, 2718, 2719, FI2720, FI2718, IFS15GSP, IFS400MLSP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit Biocide TP1 pour l'Hygiène Humaine

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur DEB ARMA SAS
BATIMENT A HALL 2
3/5 RUE DU PONT DES HALLES
94656
RUNGIS CEDEX
Tel 01.41.80.11.30
FAX 01.45.12.97.26
sds@debarma.fr

En cas d'intoxication aiguë et en cas d'urgence, contactez le 15

1.4. Numéro d'appel d'urgence

n° d'appel d'urgence ORFILA : 01.45.42.59.59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) Xi;R41. F;R11.

Pour l'homme

Irritant pour les yeux.

Pour l'environnement

Le produit ne répond pas aux conditions de classification en tant que "Dangereux pour l' Environnement" selon la Directive 1999/45/EEC

Risques Physiques et Chimiques

Le produit est inflammable et peut, en cas d'échauffement, dégager des vapeurs qui forment des mélanges explosifs vapeur-air.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage



Irritant



Facilement inflammable

Phrases De Risque

R41 Risque de lésions oculaires graves.
R11 Facilement inflammable

Conseils De Prudence

S25 Éviter le contact avec les yeux.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S2 Conserver hors de la portée des enfants.

Deb Instant FOAMS16
S39Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.**2.3. Autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges**

ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)		65%
No CAS : 64-17-5	No CE : 200-578-6	Numéro D'Enregistrement: 01-2119457610-43
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225	Classification (67/548/CEE) F;R11	
PROPANE-1-OL		10%
No CAS : 71-23-8	No CE : 200-746-9	
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Eye dam. 1 - H318 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R41 R67	
PROPANE-2-OL		< 0.1%
No CAS : 67-63-0	No CE : 200-661-7	
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R67	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

INCI

Alcohol Denat.
Aqua
Propyl Alcohol
Bis-PEG 12 Dimethicone
Coco-Glucoside
Glyceryl Oleate
PEG-200 Hydrogenated Glyceryl Palmate
PEG-7 Glyceryl Cocoate
Behentrimonium Chloride
Dihydroxypropyl PEG-5 Linoleammonium Chloride
Isopropyl Alcohol

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours****Informations générales**

Consulter un médecin si les troubles persistent.

Inhalation

Premiers soins, repos, chaleur et air frais.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés.

Deb Instant FOAM

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Aucun symptôme spécifique noté.

Ingestion

Peut entraîner des nausées, des maux de tête, des vertiges et de l'enivrement.

Contact avec la peau

Aucuns connus.

Contact avec les yeux

Peut causer une irritation grave des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de recommandations spécifiques de premiers soins notées.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Un incendie peut être éteint avec : Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO2).

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

INFLAMMABLE. Provoque des mélanges explosifs avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Si possible, combattre le feu depuis une zone protégée.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Retenir le produit répandu avec du sable, de la terre ou une autre matière adsorbante appropriée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Laver soigneusement après la manipulation d'une fuite.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter le contact avec les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Critères De Stockage

Entreposage des liquides inflammables.

Deb Instant FOAM

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)	VLEP	1000 ppm	1900 mg/m ³	5000 ppm	9500 mg/m ³	
PROPANE-1-OL	VLEP	200 ppm	500 mg/m ³			
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m ³	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Description Des Ingrédients

Valeurs indicatives selon la Directive 91/322/CEE de la Commission.

ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) (CAS: 64-17-5)

DDSE

Professionnel	Inhalation.	Effets locaux	1900	mg/m ³
Professionnel	Dermique	Long terme	Effets systémiques	343 mg/kg/jour
Professionnel	Inhalation.	Long terme	Effets systémiques	950 mg/m ³
Consommateur	Inhalation.	Effets locaux	950	mg/m ³
Consommateur	Dermique	Long terme	Effets systémiques	206 mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation.	Long terme	Effets systémiques	114 mg/m ³
Consommateur	Oral	Long terme	Effets systémiques	87 mg/kg/jour

CPSE

Eau douce	0.96	mg/l
Eau de mer	0.79	mg/l

PROPANE-1-OL (CAS: 71-23-8)

DDSE

Industrie	Dermique	Long terme	Effets systémiques	136 mg/kg/jour
Industrie	Inhalation.	Long terme	Effets systémiques	268 mg/m ³
Industrie	Inhalation.	Court terme	Effets systémiques	1723 mg/m ³
Consommateur	Dermique	Long terme	Effets systémiques	81 mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation.	Long terme	Effets systémiques	80 mg/m ³
Consommateur	Inhalation.	Court terme	Effets systémiques	1036 mg/m ³
Consommateur	Oral	Long terme	Effets systémiques	61 mg/m ³

CPSE

Eau douce	10	mg/l
ITER	96	mg/l
Sol	2.2	mg/kg
Sédiment (eau de mer)	2.28	mg/kg
Sédiment (eau douce)	22.8	mg/kg
Libération intermittente	10	mg/l
Eau de mer	1	mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Mesures d'ingénierie

Sans objet

Protection respiratoire

Sans objet

Protection des mains

Protection des mains non requise.

Protection des yeux

Non requis normalement. En cas de risque d'éclaboussures dans les yeux, porter des lunettes de protection.

Deb Instant FOAM

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Enlever promptement tout vêtement contaminé.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide clair.
Couleur	Incolore.
Odeur	Odeur d'alcool.
Solubilité	Soluble dans l'eau.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	78.6 @ 97.8 kPA
Point de fusion (°C)	Non déterminé.
Densité relative	0.845-0.854 g/ml 25 Deg C
Densité de vapeur (air=1)	Non déterminé.
Pression de vapeur	5649 Pa 20C
Taux d'évaporation	Non déterminé.
Valeur pH, Solution Concentrée	5.0-7.5
Viscosité	Non déterminé.
Température de décomposition (°C)	Non déterminé.
Seuil D'Odeur, Bas	Non déterminé.
Seuil D'Odeur, Haut	Non déterminé.
Point d'éclair (°C)	20 C
Temperature d'auto-inflammation (°C)	475 C
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	Non déterminé.
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	Non déterminé.
Coefficient De Partage (N-Octanol/Eau)	Non déterminé.
Propriétés explosives	Non déterminé.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères relatifs aux comburants.

9.2. Autres informations

Aucune.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Aucuns problèmes de stabilité particuliers.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas connu.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Deb Instant FOAM

Matières À Éviter

Pas de groupe d'incompatibilité noté.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO₂).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Ne contient pas de substances connues pour être mutagènes.

Cancérogénicité:

Ne contient pas de substances connues pour être cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction:

Ne contient pas de substances connues pour être toxiques pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

STOT - Une seule exposition

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

STOT - Expositions répétées

Aucune information disponible.

Danger par aspiration:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations générales

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Inhalation

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Ingestion

Peut entraîner des nausées, des maux de tête, des vertiges et de l'ivresse.

Contact avec la peau

En cas d'utilisation normale, aucune irritation de la peau n'est à prévoir.

Contact avec les yeux

Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

Deb Instant FOAM**ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) (CAS: 64-17-5)****Dose Toxique 1 - DI 50**

7060 mg/kg (oral rat)

Dose Toxique 2 - DI 50

3500 mg/kg (oral rat)

Concentration Toxique - CL 50

20000 ppm/-- (inhalation rat)

Toxicité aiguë:**Toxicité aiguë (DL50 dermique)**

> 20000 mg/kg Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée:**Formation d'œdème**

Œdème très léger (à peine perceptible) (1).

PROPANE-1-OL (CAS: 71-23-8)**Dose Toxique 1 - DI 50**

1870 mg/kg (oral rat)

Concentration Toxique - CL 50

>33.8 mg/l/4 h (inhalation rat)

Toxicité aiguë:**Toxicité aiguë (DL50 dermique)**

4000 mg/kg Lapin

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

> 39.1 mg/l (vapeurs) Rat 1 heure

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Le produit ne répond pas aux conditions de classification en tant que "Dangereux pour l' Environnement" selon la Directive 1999/45/EEC

12.1. Toxicité

Le produit ne répond pas aux conditions de classification en tant que "Dangereux pour l' Environnement" selon la Directive 1999/45/EEC

Toxicité Aiguë Pour Les Poissons

Le produit ne répond pas aux conditions de classification en tant que "Dangereux pour l' Environnement" selon la Directive 1999/45/EEC

Informations écologiques relatives aux ingrédients.**ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) (CAS: 64-17-5)****Toxicité aiguë - Poissons**

CL50 96 heures 15300 mg/l Pimephales promelas (Tête de boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE50 48 heures > 10000 mg/l Daphnia magna

CE50 858 24H mg/l Invertébrés d'eau de mer

Ci 50, 72 H, Algue, mg/l

5000

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

CE50 72 heures 275 mg/l Algues d'eau douce

PROPANE-1-OL (CAS: 71-23-8)**CL 50, 96 H, Poisson, mg/l**

4480

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

3644

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

CE50 192 heures 3100 mg/l Algues d'eau douce

12.2. Persistance et dégradabilité

Deb Instant FOAM

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN	II
Groupe d'emballage IMDG	II
Groupe d'emballage ICAO	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-E, S-D
Code Hazchem	•3YE
No. De Danger (ADR)	33
Code restriction de tunnel	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Législation UE**

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, avec modifications. Directive 91/322/CEE de la Commission, du 29 mai 1991, relative à la fixation de valeurs limites de caractère indicatif par la mise en oeuvre de la directive 80/1107/CEE du Conseil concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à des agents chimiques, physiques et biologiques pendant le travail. Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (UE) n° 528/2012 (tel que modifié) relatif à la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Informations générales

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit

Références Littéraires

Lorsque les scénarios d'exposition des substances Listées/mentionnées/citées à l'article 3 sont disponibles, ils ont été évalués pour les utilisations identifiées dans cette fiche technique ou sur l'étiquette produit et les informations pertinentes appropriées sont intégrées/mentionnées dans la Fiche de Données de Sécurité

Commentaires De Mise À Jour

Révision des informations

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

Date de révision	06/06/2014
Révision	8

Deb Instant FOAM

Remplace la date 06/06/2014

Phrases - R (Texte Intégral)

R11	Facilement inflammable
R36	Irritant pour les yeux.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

Mentions De Danger Completes

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Commentaires sur les Phrases de Risques et Indications de Dangers dans leur intégralité

"Le texte intégral des Phrases de Risques et des Indications de Dangers figurant en Section 16 se rapporte aux numéros de référence mentionnés dans les sections 2 et 3, et pas nécessairement à la classification du produit fini.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.